

DÉJEUNER-DÉBAT exceptionnel avec

Pierre Lellouche

Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes

À l'occasion de sa venue à Prague, le vendredi 15 octobre 2010 à 12h30
Restaurant Bellevue, Smetanovo nábřeží 18, Praha 1

Diplômé d'études supérieures de la faculté de droit de Paris X-Nanterre et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Pierre Lellouche est Docteur en droit de Harvard. Consultant international, enseignant et éditorialiste, il est parmi les fondateurs et animateurs de l'Institut français des relations internationales (IFRI) de 1979 à 1988. Élu député depuis 1993, Pierre Lellouche est membre du bureau de l'UMP depuis 2002. Il a été très impliqué dans les questions de défense et de sécurité. Depuis 1989, il occupe diverses fonctions politiques telle la présidence de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN de 2004 à 2006. Il devient en mars 2009 représentant spécial de la France pour l'Afghanistan et le Pakistan, avant d'être nommé Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

Quel est l'impact de la crise économique sur le projet politique et économique européen ? L'Union européenne sortira-t-elle renforcée des épreuves actuelles, en franchissant une nouvelle étape vers plus d'intégration ? Ou affaiblie et marginalisée ? La Commission européenne a-t-elle encore la capacité de faire émerger les intérêts communautaires ? Comment l'Union européenne et les États membres peuvent-ils améliorer la régulation financière, favoriser la reprise économique et renforcer la politique de sécurité et de défense commune ?

Avec les politiques européennes communes comme la PAC, et face à la montée des puissances asiatiques, l'Europe se prépare-t-elle suffisamment aux défis du monde multipolaires du XXI^e siècle ?

Le débat sera animé par François Veit.

En raison d'une confirmation tardive de la date de l'événement, **le débat se déroulera exclusivement en français, sans traduction simultanée**. Le prix de la participation est fixé à 1200 CZK par personne pour les membres et à 2000 CZK pour les non-membres.

Les droits d'entrée seront facturés après le déjeuner. En cas d'annulation, merci de nous contacter au plus tard deux jours avant l'événement. Dans le cas contraire, nous serions obligés de facturer la réservation au tarif plein en vigueur.

